

Jeudi 28 et vendredi 29 juin 2018
Lyon, France

Colloque

Quelle place pour les salariés dans l'entreprise ?



Université Lumière Lyon 2
Campus Berges du Rhône
Grand amphithéâtre
18, quai Claude Bernard
69007 Lyon



www.cercriid.fr

Présentation

Il y a 50 ans, les accords de Grenelle actaient la création de la section syndicale pour mieux associer les salariés à la vie de l'entreprise. En 2018, les mêmes réflexions s'intègrent dans le cadre des débats relatifs au projet de loi Lemaire et Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises (PACTE) qui ambitionne de « mieux associer les salariés à la vie et aux résultats des entreprises ». Un projet de loi vise par ailleurs à modifier les articles 1832 et 1833 du Code civil afin de faire évoluer l'intérêt de l'entreprise en tenant compte des conséquences économiques, sociales et environnementales de son activité.

En réalité, les différentes branches du droit organisent un partage des droits et des obligations des acteurs de l'entreprise basé sur la division entre capital et travail. En droit du travail, les prérogatives et les pouvoirs de l'employeur vis-à-vis des salariés ont été justifiés par le fait qu'il est, en tant qu'entrepreneur, celui qui supporte les risques économiques et, souvent, s'il est aussi actionnaire, les risques financiers liés à l'activité de l'entreprise.

Une tentative de dépassement de cette répartition originelle entre travail et capital a pu inspirer une forme d'association des salariés : la participation financière. Elle vise à les associer aux résultats de l'entreprise via les mécanismes d'intéressement et d'actionnariat salarié, mécanismes instaurés en France dès 1959. L'association des salariés au fonctionnement de l'entreprise repose également sur les prérogatives des institutions représentatives du personnel et leur représentation dans les organes de direction et de gouvernance. Les nouvelles dispositions issues des ordonnances Macron interrogent la fonction et l'existence même des institutions représentatives du personnel. De la participation directe des salariés au rôle de contrôleurs de la gouvernance, notamment dans le cadre de procédures d'alerte que permet la Loi Sapin 2, des perspectives nouvelles se dessinent. Les pratiques de responsabilité sociale de l'entreprise peuvent également être un moyen de transformer la place des salariés, envisagés en tant que parties prenantes de l'entreprise. Une vision institutionnelle de l'entreprise, allant jusqu'à une certaine dilution des statuts de dirigeant ou d'actionnaire et de salarié, peut même s'observer avec l'exemple des coopérateurs dans les SCOP.

Nos travaux se dérouleront en trois sessions reflétant une progressivité dans les formes d'association et de participation des salariés dans l'entreprise : leur implication économique et financière, leur représentation institutionnelle auprès de la direction, pour finir par les cas de brouillage, plus ou moins fort et utopique, des frontières des statuts entre dirigeants et salariés.

Direction scientifique

Emmanuelle Mazuyer, Directrice de recherche CNRS, CERCRID, Université Lumière Lyon 2

Inscription et tarifs

Inscription obligatoire avant le 13 juin 2018

sur www.cercrid.fr > Agenda > Colloque « Quelle place pour les salariés dans l'entreprise ? »

Entrée gratuite pour les membres du CERCRID, les enseignants-chercheurs, les étudiants, les doctorants et les syndicalistes

Entrée payante pour les avocats et les professionnels : 90 € (droits d'inscription + déjeuner du 29 juin)

Tarif dîner au restaurant le 28 juin : 35 €

Colloque éligible à la formation continue des avocats (pour une durée de 12 heures)

Règlement par chèque à l'ordre de l'Agent comptable de l'Université Lyon 2, à envoyer à l'adresse suivante :

Université Lumière Lyon 2

DRED - A l'attention de Delphine Labadie

Bâtiment Gaïa - Bureau G106B

86 rue Pasteur - 69007 LYON

Contacts

- **Pour toute information scientifique :**
emmanuelle.mazuyer@univ-lyon2.fr
- **Renseignements inscriptions :**
odile.brasier@univ-lyon2.fr
04 78 69 73 05

PROGRAMME

■ JEUDI 28 JUIN 2018 (APRES-MIDI)

13h30 - Accueil des participants

13h45 - Introduction

- **Allocution d'ouverture**

Nathalie Dompnier, Présidente de l'Université Lumière Lyon 2

- **Présentation générale**

Emmanuelle Mazuyer, Directrice de recherche CNRS, CERCRID, Université Lumière Lyon 2

14h30 - Début des travaux

I - L'implication économique et financière des salariés dans l'entreprise

Présidence : Anastasia Sotiropoulou, Professeur, Université Jean Monnet St Etienne, CERCRID

- **« L'entreprise » : de quoi parle-t-on ?**

Carole Giraudet, Directrice adjointe de l'Institut de Formation Syndicale, Université Lumière Lyon 2

- **La répartition capital / travail dans l'entreprise : le point de vue d'un économiste**

Bernard Baudry, Professeur en économie, Université Lumière Lyon 2

16h - Pause café (Salon Lirondelle)

- **L'actionnariat salarié du point de vue du droit des sociétés**

Matthieu Zolomian, Maître de conférences, Université Jean Monnet St Etienne, CERCRID

- **Intéressement et participation obligatoire des salariés aux résultats de l'entreprise**

Pierre-Emmanuel Berthier, Maître de conférences, Université Lumière Lyon 2, CERCRID

- **Le salarié actionnaire en droit britannique**

Luke Mason, Professeur, St Mary's University, Londres

Discutants : Mathieu Combet, Maître de conférences, Université Jean Monnet St Etienne, CERCRID ;

Pierre Héritier, ancien membre de la Direction nationale de la CFDT, fondateur du laboratoire LASAIRE

18h - Fin de la première demi-journée

20h - Dîner en ville

■ VENDREDI 29 JUIN 2018

9h30 - Reprise des travaux

II - La représentation institutionnelle des salariés dans l'entreprise

Présidence : Antoine Jemmaud, fondateur et ancien directeur du CERCRID, Président honoraire de l'AFDT

- **La représentation des salariés via les IRP**

Marc Véricel, Professeur, Université Jean Monnet St Etienne, CERCRID

- **La sollicitation directe des salariés : le référendum**

Florence Fouvet, Maître de conférences, Université Lumière Lyon 2, Equipe DCT, membre associé du CERCRID

